



MÉTHODE	VERSION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
S-II-9.2	3	10-12-2023
Détermination de l'azote total - Méthode de Kjeldahl modifiée - dans les terres agricoles		

DESCRIPTIF		
Paramètres	azote total	
Références normatives	ISO 11261	1995

DOMAINE D'APPLICATION	
Matrice	Sols

CRITÈRES DE PERFORMANCE		
Limite de quantification (LQ)	-	-
Incertitude (relative) de la mesure	Critères définis dans la norme de référence (a)	
Gamme de travail	-	-

(a) source norme de référence

(b) source laboratoire ISSeP : incertitude élargie par combinaison de la reproductibilité intralaboratoire et du biais de la méthode selon la norme ISO 11352:2012

(c) source laboratoire ISSeP : Validation de la méthode

1. Objet

La présente procédure spécifie une méthode de détermination de la teneur en azote total d'un sol agricole par la méthode de Kjeldahl modifiée (le catalyseur sélénium est remplacé par du dioxyde de titane). Les échantillons de sol sont séchés, émottés et tamisés, conformément à la procédure S-I-1.



2. Procédure

L'ensemble des prescriptions des normes de référence sont d'application, à l'exception des prescriptions spécifiques à la Région wallonne. Ces prescriptions spécifiques s'écartent ou limitent le choix des normes de référence. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous au sein de la colonne « Prescriptions CWEA ». Les prescriptions y relatives qui sont reprises dans les normes de référence sont listées, pour information au sein de la colonne « Prescriptions normes de référence ».

Prescriptions de la norme de référence	Prescriptions CWEA
Prétraitement des échantillons de sol	
(§ 6 de la norme de référence)	Traiter préalablement le sol conformément à la méthode CWEA S-I-1.
Mode opératoire	
(§ 7 de la norme de référence)	La prise d'essai peut être de 2 g ou plus. Dans ce cas, la fraction des particules de diamètre inférieur à 2 mm peut être utilisée pour déterminer la valeur totale en azote.
Expression des résultats	
(§ 8 de la norme de référence)	Utiliser la fraction des particules de diamètre inférieur à 2 mm pour déterminer la teneur en eau WH2O conformément à la méthode CWEA S-I-3.
Rapport d'essai	
(§10 de la norme de référence)	Le rapport doit contenir au minimum une référence à la présente méthode de la Région wallonne.

3. Informations de révision

Les principales modifications apportées à cette procédure par rapport à la version précédentes sont :

Version précédente	Présente version
	La taille de la prise d'essai (voir mode opératoire). Traitement du réactif thiosulfate de sodium pentahydraté (<0,25 mm).

4. Annexes

Sans objet